

La filière palmier à huile en Côte d'Ivoire 3 ans après la privatisation : état des lieux d'un procès de recomposition institutionnelle

Oil palm subsector in Côte d'Ivoire 3 years after privatization: a review of the institutional restructuring

Oléagineux, Corps Gras, Lipides. Volume 7, Numéro 2, 166-71, Mars - Avril 2000, Dossier : Afrique, plantation et développement

Auteur(s) : Emmanuelle CHEYNS, Francis AKINDES, Frédéric AKA ADIE

Résumé : La filière palmier à huile en Côte d'Ivoire se trouve dans une phase de transition. La privatisation à laquelle elle est contrainte depuis 1997 la soumet à des recompositions institutionnelles. Elle devra sortir du modèle agro-industriel autocentré pour évoluer vers des perspectives d'autonomisation et de différenciation des acteurs. Or cette transition semble marquée par des tensions entre les acteurs de la filière. La présente étude¹ se veut un état des lieux des premiers signaux des mutations observables dans cette filière. Elle repose sur l'hypothèse suivante : les tensions résultent de négociations et de renégociations des formes de coordination qu'implique la nouvelle donne et annoncent une diversité plus marquée dans le « paysage productif ».

Summary: Oil palm sub-sector is in a transition process. The privatization in 1997 subjects the sub-sector to institutional changes: from an integrated and planned development, the sub-sector faces to new actors and institutions as the cooperatives of farmers, a modified access to credit and seed, and a need of new forms of coordination. Actual tensions between actors result from these negotiations and reveal the diversification proceeded in the sector particularly in the production and processing forms.

Keywords: oil-palm, Côte d'Ivoire, sub-sector liberalization, institutions, cooperatives, production, innovation.

ARTICLE

La filière palmier à huile en Côte d'Ivoire se trouve dans une phase de transition. La privatisation à laquelle elle est contrainte depuis 1997 la soumet à des recompositions institutionnelles. Elle devra sortir du modèle agro-industriel autocentré pour évoluer vers des perspectives d'autonomisation et de différenciation des acteurs. Or cette transition semble marquée par des tensions entre les acteurs de la filière. La présente étude¹ se veut un état des lieux des premiers signaux des mutations observables dans cette filière. Elle repose sur l'hypothèse suivante : les tensions résultent de négociations et de renégociations des formes de coordination qu'implique la nouvelle donne et annoncent une diversité plus marquée dans le « paysage productif ».

Huile de palme : une ressource d'avenir pour la Côte d'Ivoire

L'huile de palme, qui tend à devenir un produit stratégique pour les pays ouest africains, tient une position non négligeable dans la liste des sources de devises ivoiriennes.

Des perspectives d'approvisionnement du marché régional en corps gras, qui sécurisent la filière

Les opérateurs économiques de la filière tablent sur une croissance du marché mondial et sous-régional (Afrique de l'Ouest et du Centre) de l'huile de palme.

Au niveau mondial, cette huile est la deuxième produite (17 millions de tonnes par an) et devrait dépasser d'ici quelques années la production d'huile de soja². C'est aussi la première huile échangée et les prévisions de taux d'accroissement de la consommation mondiale sont élevées : 4,5 % par an contre 2,3 % pour tous corps gras confondus³ [1].

Au niveau régional, dans la zone franc, l'huile de palme est la deuxième huile produite après celle d'arachide. Stimulée par un développement agro-industriel de la filière pendant 30 ans, la Côte d'Ivoire est aujourd'hui le principal exportateur africain (60 % des exportations totales d'huile de palme de la CDEAO) et alimente le marché régional en huiles brutes et raffinées ainsi qu'en produits dérivés tels que les savons, cosmétiques et margarines. Compte tenu de l'accroissement de la demande régionale en corps gras et des capacités limitées d'extension des autres principaux corps gras (arachide et coton), l'huile de palme constitue une ressource d'avenir pour le marché ivoirien et régional. La présence locale de grandes sociétés de transformation en Côte d'Ivoire (Blohorn et Cosmivoire) non seulement assure la valorisation de 70 % de la production (avec des perspectives de développement sur le marché ivoirien et sous-régional), mais aussi contribue à sécuriser cette filière en lui offrant une stabilité des débouchés. Cela dit, il n'est pas sûr que, face à cette forte demande potentielle, l'état de la filière permette de capter toutes les opportunités de marché.

Source de revenu et de diversification pour le pays

Face à une économie agricole fortement dépendante des fluctuations du cacao et du café (qui représentent 47 % de la valeur totale des exportations en 1998 [2]), le développement du palmier à huile en Côte d'Ivoire constitue aussi une opportunité de diversification. Dans ce contexte, l'État annonce, au moment de la contrainte de privatisation, que les objectifs à atteindre sont de doubler la production d'huile de palme d'ici 2015⁴.

Le palmier est actuellement une source de revenu pour plus de 11 000 employés des sociétés d'exploitation, auxquels il faut ajouter le poids des transformateurs Blohorn et Cosmivoire (150 milliards de CA en 1998) qui emploient plus de 2 000 personnes [2]. La culture du palmier à huile constitue enfin une source de revenu pour 24 000 planteurs dans le Sud de la Côte d'Ivoire (135 000 hectares de plantations villageoises, soit les deux tiers des surfaces en palmier). Malgré l'importance économique de cette spéculation, les systèmes de production sont fragiles : les terroirs sont saturés dans certaines régions, l'intensification reste faible et la production locale fortement dépendante de l'évolution des cours mondiaux. À cet effet, une question dominante mobilise les pouvoirs publics : celle des mesures à mettre en œuvre pour atteindre, d'une part, une optimisation durable de la filière et, d'autre part, pour pérenniser et améliorer le niveau de vie des producteurs villageois.

Privatisation de la filière comme modalité d'optimisation de la filière

Pour améliorer les performances de la filière il a été décidé un certain nombre de réformes institutionnelles. La mise en œuvre de celles-ci engendre des recompositions liées aux besoins d'innovation qu'induit le phénomène de privatisation.

Depuis le premier Plan palmier en 1963 et jusqu'au moment de la privatisation, la pérennisation et le développement de la filière sont assurés par un Fonds d'extension et de renouvellement (FER) et gérés par une société d'État (Palminindustrie)⁵. Le modèle de développement est celui des complexes agro-industriels : usines et plantations industrielles, autour desquelles les planteurs bénéficient d'un fonds particulier pour développer la culture du palmier, un encadrement technique et la fourniture de plants sélectionnés moyennant la livraison de leur production aux usines. Cette centralisation des activités de production et de transformation a permis une planification de la production sur les 30 dernières années. En janvier 1997 la filière est privatisée. Des problèmes de réorganisation se posent aux acteurs dès lors que les activités et les pôles de décision sont décentralisés et que de nouveaux acteurs institutionnels émergent. Des indices de perturbation des anciennes formes de coordination apparaissent. Nous les résumons ici en quatre points.

Complexification des échanges, nouveaux acteurs

Les actifs de l'ancienne société d'État Palminindustrie sont rachetés par trois sociétés privées de taille. La société Palmci (principaux actionnaires : Blohorn-Unilever et SIFCA) reprend les deux tiers du potentiel de production de l'ancienne Palminindustrie dans le Sud-Ouest et le Sud-Est (9 huileries, 35 000 ha de plantations industrielles). La société SIPEF-CI a racheté le lot Centre-Ouest (2 huileries, 12 700 ha de plantations industrielles) et Palmafrique (investisseurs privés ivoiriens) a acquis le lot Centre-Est (3 huileries, 7 500 ha de plantations industrielles) proche d'Abidjan. Par ailleurs, des actionnaires qui ont racheté une part du capital des sociétés d'exploitation sont aussi présents dans les deux grandes sociétés de transformation que sont Blohorn et Cosmivoire.

Les rôles et fonctions attribués aux sociétés privées et aux planteurs évoluent : la collecte, l'encadrement des planteurs et l'approvisionnement en intrants sont censés, 2 ans après la privatisation, être pris en charge par des coopératives de planteurs. Le désengagement de l'État de certaines activités du monde rural s'accompagne en effet de leur transfert aux Organisations paysannes agricoles (OPA), impliquées dans un mouvement de professionnalisation du monde rural. Ainsi, les 24 000 planteurs villageois de palmier doivent entrer dans un processus d'autonomisation par regroupement sous forme de coopératives, conformément à la nouvelle loi⁶. Cette initiative est appuyée par les bailleurs de fonds et l'Association des planteurs de palmier à huile de Côte d'Ivoire (APPCI)⁷. Outre la prise en charge des fonctions de collecte et d'encadrement et l'intérêt de regrouper l'offre, les objectifs de ce regroupement sont aussi de donner un poids plus important aux planteurs dans les négociations avec les partenaires. À cet effet, les dernières négociations sur le prix d'achat de régime se sont traduites, en novembre 1999, par un mouvement de grève généralisée des planteurs villageois. Celui-ci s'est effectivement soldé par l'obtention d'une élévation du prix d'achat des régimes par les sociétés d'exploitation. Ces récents mouvements sont révélateurs de l'émergence d'une capacité de négociation des planteurs, même si la confusion entre l'activité de coopérative et l'activité syndicale reste entière.

Enfin, les opérateurs qui interviennent dans la transformation des régimes se sont diversifiés. Outre les 14 huileries industrielles détenues par les sociétés d'exploitation, se développent des mini-huileries coopératives ou privées. On note aussi un essor de la transformation artisanale et de réseaux commerciaux informels qui sortent de la clandestinité pour répondre aujourd'hui aux difficultés d'écoulement des régimes de palme⁸. Cette complexification des échanges dans la filière se double d'un élargissement des pôles de décision pour les acteurs.

Décentralisation des pôles de décision dans un contexte de faible connaissance des capacités de résilience des plantations villageoises

La déconcentration des activités induite par la privatisation de la filière s'accompagne d'une décentralisation des pôles de décision et élargit les possibilités des acteurs en termes de décision et de choix de plantation et de valorisation. Le relâchement de l'encadrement technique, lié au transfert de cette fonction, et l'absence de contractualisation laissent plus de choix aux planteurs en matière d'itinéraires techniques et de valorisation de la production sur les marchés. Ils supposent parallèlement une capacité des planteurs à réaliser des choix, dans un contexte où ils bénéficient parfois d'une information très limitée. Ces constats laissent présager une évolution des caractéristiques socio-techniques et agronomiques des plantations villageoises, par rapport à celles qui étaient suivies par Palmindustrie.

Faible coordination des acteurs insécurisant le système d'approvisionnement des usines et de collecte pour les planteurs villageois

L'absence de contrats entre planteurs et usiniers pose des problèmes de planification et d'articulation entre la capacité d'usinage et de production. Dans un contexte où 50 à 60 % des approvisionnements des usines proviennent de plantations villageoises, les usiniers sont confrontés à un besoin de sécurisation de leurs approvisionnements, surtout dans la perspective de réaliser de nouveaux investissements pour répondre à l'offre croissante de régimes. Parallèlement, les planteurs n'ont plus de garantie de débouchés pour leurs régimes auprès des usiniers.

Or, selon les estimations de la station de la Mé, 10 000 ha de palmiers villageois en moyenne seraient plantés chaque année depuis 1995 en semences sélectionnées, auxquels il faut ajouter les plantations « tout-venant »⁹. Ce problème d'articulation entre production et transformation est accru par le caractère saisonnier de la production (surproduction en période de pointe par rapport à la capacité d'usinage, et surcapacité d'usinage en dehors des périodes de pointe). Les formes de coordination des acteurs de la filière constituent ainsi un enjeu dans l'amélioration de l'efficacité de la filière (volumes de production, qualité, etc.).

Suppression du système de financement pour l'extension et la maintenance

Parallèlement, le système de financement de la filière assuré par le FER¹⁰ n'est pas reconduit et laisse un vide institutionnel en matière de crédit.

Les « repreneurs »¹¹ ne sont pas tenus d'assurer le crédit de court terme aux planteurs (engrais, petit outillage) et rien n'est prévu pour assurer la continuité du crédit de long terme. Le système bancaire classique apparaît peu adapté pour répondre aux besoins des planteurs et le système de financement intrafiliaire (par les Plans palmiers) est inopérant depuis la privatisation. L'engrais et le matériel végétal sélectionnés distribués à crédit aux planteurs pendant 30 ans semblent faire défaut aujourd'hui dans les plantations villageoises.

Pour l'instant, les conséquences de ce vide institutionnel sur la dynamique de replantation dans le secteur villageois sont peu lisibles. On constate deux mouvements parallèles :

des créations et replantations de palmeraies sur financements privés, qu'il convient d'identifier (et qui représenteraient 50 000 ha de plantations villageoises en matériel végétal sélectionné sur les cinq dernières années¹²) ;

des stratégies induites (non exclusivement) par une insuffisance de trésorerie et qui sont source d'une baisse de rendements : usage de graines non sélectionnées, non-utilisation d'engrais, faible entretien des plantations.

Cette absence de financement devrait poser, au niveau du secteur villageois, des problèmes de qualité et de quantité de la production à moyen terme, alors que les objectifs de l'État sont de doubler la production d'huile d'ici 2015.

Il apparaît dès lors important de caractériser :

les processus d'autonomisation existants de certains planteurs en matière de crédit, l'origine de leurs financements et leur importance ;

les besoins et la demande en matière de financement et les effets potentiels de l'absence/présence d'un système de crédit sur la dynamique de plantation et replantation de palmier.

Dans ce contexte de modifications institutionnelles : multiplication des acteurs, nouvelles institutions, décentralisation des pôles de décision, suppression des anciennes formes de coordination et du système de financement intrafamilial, comment évoluent les systèmes productifs et de transformation des régimes ?

Évolution du paysage productif : vers des modèles alternatifs ?

La privatisation semble favoriser une dynamique d'innovations et de changements, qui aboutit à une diversification des modèles productifs. Certains processus en sont des indicateurs : non-adoption de semences sélectionnées, itinéraires techniques moins productifs mais fondés sur d'autres logiques, développement d'un marché local qui valorise les sous-produits du palmier, maintien d'une différenciation des qualités de l'huile rouge sur le marché local, etc.

Forte croissance des plantations villageoises

Le secteur « villageois » représente deux tiers des superficies plantées en palmier à huile (un tiers sont des plantations industrielles). Depuis la libéralisation de la filière, les planteurs ont directement accès aux semences sélectionnées à la station de La Mé (CNRA). Selon leurs estimations de vente de semences, 50 000 ha de plantations villageoises auraient été plantés entre 1995 et 1999 avec du matériel végétal sélectionné. Cette augmentation rapide des surfaces plantées pose la question des débouchés pour ces nouvelles productions et de leur articulation aux capacités d'usinage ou de transformation.

Une diversité des plantations villageoises qui s'accroît

Bien qu'elles aient le plus souvent été considérées de façon homogène dans les actions d'appui à ce secteur (notamment dans l'encadrement), les plantations villageoises sont extrêmement diversifiées¹³ quant à leurs caractéristiques techniques, agronomiques et socio-économiques (organisation du travail, gestion de l'exploitation, stratégies d'acteurs, etc.). Le contexte de

privatisation semble accroître ce phénomène du fait d'un relâchement de l'encadrement technique et de la décentralisation des choix relatifs à la plantation, au mode de plantation et aux itinéraires techniques conduits par les planteurs.

Ces mesures ont élargi le champ du possible du planteur. Le développement de modes de transformation des régimes alternatifs aux usines et l'ouverture des modes de valorisation d'une palmeraie sont susceptibles de modifier les règles de conduite de plantation. On peut faire l'hypothèse que ces éléments peuvent non seulement favoriser l'introduction de changements et d'innovations techniques et organisationnels, mais aussi de diversifier, voire segmenter le paysage productif.

Il apparaît important de connaître cette diversité et d'en tenir compte dans l'adaptation des programmes d'appui et de vulgarisation dans ce secteur.

Évolution des itinéraires techniques vers des plantations à faible rendement

L'évolution des itinéraires techniques est susceptible d'entraîner des modifications importantes dans l'organisation de la filière. L'utilisation de semences non sélectionnées, l'utilisation faible des intrants, l'augmentation de l'écartement des arbres pour y associer d'autres cultures ont un effet important sur les rendements en régimes et en huile. La question de la non-utilisation de semences sélectionnées est d'intérêt majeur. Malgré la forte sensibilisation et la forte introduction de matériel végétal sélectionné depuis les années 60, on constate encore fréquemment, en particulier dans les régions proches d'Abidjan, l'utilisation de matériel tout-venant. Depuis la libéralisation, la plantation du matériel tout venant est d'autant plus facilitée que les anciens fournisseurs traditionnels de semences sélectionnées à crédit diminuent largement cette prestation (sociétés privées). Le matériel tout-venant, s'il est issu de la récupération de graines *tenera* dans les plantations créées à partir de semences sélectionnées, réduit fortement la production à l'hectare : 75 % des arbres seulement sont productifs et leur production de fruits est plus faible. Par ailleurs, parmi cette population, 33 % des arbres sont de type *dura*, dont le taux de pulpe sur fruit est nettement inférieur au type *tenera*. Cela pose des problèmes aux usiniers qui payent au même prix des fruits qui contiennent un faible taux d'huile, mais aussi à certains planteurs, car c'est un taux d'extraction moyen obtenu sur la dernière période qui est pris en compte dans le calcul du prix d'achat des régimes aux producteurs.

Des premiers entretiens réalisés en milieu villageois, il ressort que la modification des itinéraires techniques, par rapport à ceux préconisés, peut être attribuée à différents facteurs¹⁴ :

le faible accès aux intrants (semences sélectionnées, engrais), lié à une insuffisante disponibilité des semences¹⁵ et/ou aux faibles moyens financiers des planteurs (qui n'ont plus accès au crédit intrafilière) ;

des objectifs de plantation portés en premier lieu sur la sécurisation foncière (marquage du terrain) ;

l'asymétrie d'informations entre acteurs et/ou l'insuffisance de connaissances techniques des planteurs : méconnaissance des facteurs de rentabilité, méconnaissance des lieux qui garantissent l'origine des semences, fraudes sur la nature des semences ;

la rationalité de certains planteurs non orientée vers la rentabilité maximale mono-produit, mais vers d'autres modes de valorisation ;

dans certaines zones, la revendication d'une connaissance des planteurs dans la sélection du palmier, qui débouche sur une sélection locale des semences.

Développement de modèles alternatifs de transformation ?

L'augmentation des surfaces plantées suppose un accroissement de la capacité de transformation. Les 50 000 ha plantés en matériel sélectionné depuis 1995 représenteraient un surplus de 350 000 tonnes de régimes (avec des rendements moyens de 7 t/ha) soit l'équivalent de 3 à 5 usines supplémentaires. Or l'investissement dans de nouvelles usines de grande capacité (20 t/h) représente un risque pour l'investisseur de ne pas capter une part suffisante de régimes villageois si d'autres unités concurrentes se créent.

Les trente dernières années de développement industriel n'ont pas permis à la Côte d'Ivoire de se doter d'équipements semi-industriels ou artisanaux, intermédiaires entre l'usine de 20 ou 40 t/h et la transformation manuelle par les femmes, alors que d'autres pays voisins se sont au contraire dotés de ces équipements [3]. Outre les mini-huileries de 1 à 3 t/h qui font leur apparition depuis la privatisation, seules quelques presses à vis verticales manuelles se sont introduites dans les villages.

Il semble que la privatisation soit un contexte favorable au développement de modèles de transformation alternatifs. Des initiatives de création des mini-huileries existent, de nouveaux entrepreneurs apparaissent et le secteur de transformation artisanal semble connaître un essor depuis la libéralisation de la filière, même s'il est loin de pouvoir absorber le surplus de production qu'induirait les récentes créations de palmeraies villageoises.

Ce secteur de transformation artisanal est peu connu en Côte d'Ivoire. Il capte un volume non négligeable de régimes de palmes qui entrent dans un circuit de commercialisation informel et d'approvisionnement des consommateurs urbains. Les acteurs qui interviennent dans l'organisation et le fonctionnement de ce secteur sont nombreux et variés, mais mal connus. Dans quelles zones interviennent-ils et sur quels marchés ? Quelle est la capacité actuelle et potentielle de ce secteur pour capter une part croissante de régimes ? Quel peut être le rôle de ce secteur et comment s'articule-t-il au dispositif d'ensemble ?

Segmentation des marchés

L'existence d'une demande différenciée pour les produits d'huile de palme mérite une analyse plus approfondie. Elle pourrait constituer une réponse à la diversité des modèles de production qui tend à s'accroître.

Outre le marché des savons et cosmétiques, artisanaux et industriels, l'huile de palme rouge est encore appréciée pour ses caractéristiques spécifiques qui la différencient de l'huile de palme raffinée industrielle. Elle est consommée dans des plats spécifiques et encore assez souvent différents de ceux où s'est introduite l'huile raffinée. Cette dernière, dans les premières années, a surtout répondu à une demande non satisfaite en quantité de corps gras alimentaires.

L'huile de Man¹⁶ approvisionne en quantités non négligeables les marchés d'Abidjan. Elle y est appréciée, par les consommateurs, pour sa qualité, notamment du fait de son extraction de palmiers « naturels » et par un procédé « artisanal ». À défaut d'enquêtes ciblées, son importance ne peut encore être évaluée en termes de quantités sur les marchés abidjanais. Toutefois, le fait que ce produit parcoure 700 km, alors que de l'huile rouge artisanale est produite dans des régions bien plus proches d'Abidjan, pose la question de son identification et des raisons liées à cette préférence.

Si l'huile de Man est un cas très particulier, une meilleure connaissance de la demande en huiles et des critères de qualité des consommateurs, ainsi que pour les autres co-produits, permettrait de connaître les opportunités d'installation d'équipements intermédiaires pour des segments de marchés spécifiques.

Conclusion

S'il semble bien que des modèles de production-transformation-valorisation alternatifs au modèle agro-industriel se développent, les questions qui se posent sont de savoir :

ce que ces nouvelles formes alternatives de production apportent en termes de valeur globale pour la filière et pour chacun des acteurs¹⁷ ;

comment elles s'articulent entre elles et avec le reste de la filière et ce qu'elles supposent en termes de règles d'organisation.

Il est certain que les usiniers, dont le fonctionnement est régi par des règles de rentabilité économique et d'efficacité industrielle, auraient beaucoup à perdre dans l'approvisionnement en semences tout-venant, de qualités variables, et en quantités irrégulières ou mal maîtrisées. Il y va de leur intérêt de trouver des formes de partenariat ou de contractualisation avec les planteurs qui répondent à leurs exigences, de voir se mettre en œuvre une vulgarisation efficace des « bons itinéraires techniques ».

D'autres formes de valorisation des fruits de palme pourraient correspondre au développement de modèles de production et de transformation fondés sur d'autres logiques, différentes de celles de la production de masse, et sur des segments de marchés spécifiques.

Tensions entre acteurs de la filière liées aux incertitudes engendrées par les mesures de libéralisation

Dans ce nouveau contexte (décentralisation des activités et des décisions, complexification des échanges et évolution des systèmes productifs) les acteurs sont confrontés à de nouvelles incertitudes : pour les sociétés privées ou les unités de transformation se pose la question de la sécurisation des approvisionnements en quantités et en qualité (du matériel végétal), pour les planteurs se pose la question de la garantie de débouchés pour les régimes et enfin, au niveau de la filière, la capacité des coopératives à assumer sur les plans organisationnel et financier ce transfert des charges précitées.

Cette situation est source de nombreuses tensions entre les acteurs de la filière.

Tension sur le calcul de prix d'achat au planteur

Depuis la privatisation et jusqu'à la fin de l'année 1999, le prix d'achat des régimes était fixé pour des périodes de 6 mois. Il était calculé sur la base d'un barème qui prenait en compte : le prix CAF Rotterdam de l'huile de palme, les taux d'extraction de l'huile des régimes réalisés par les trois grandes sociétés privées (usiniers), l'ensemble des coûts d'usinage et de prestations de ces sociétés encore réalisées au compte des planteurs (collecte, encadrement, etc.) et une marge pour la société. Ces différents éléments de calculs étaient systématiquement négociés tous les 6 mois autour d'une table qui réunissait les représentants des trois grandes sociétés privées, des planteurs et de l'État (ce dernier en tant qu'arbitre). Dans une situation de baisse des cours mondiaux, les dernières négociations ont été particulièrement délicates ; elles n'ont pu aboutir qu'au terme de 2 mois et se sont traduites par une grève des planteurs et un prix négocié pour une période de 3 mois seulement. Aujourd'hui, c'est le système même de calcul qui est remis en cause par les planteurs. Alors que, pour les usiniers, la variable des cours mondiaux est primordiale, les planteurs revendiquent que l'on tienne compte des coûts de production des planteurs, afin de répartir les pertes liées à la chute des cours.

Par ailleurs, le prélèvement effectué sur la vente de régimes villageois pour le remboursement du FER est remis en cause par les planteurs qui estiment que ce fonds a déjà été remboursé par eux.

Actuellement, les acteurs de la filière attendent les résultats d'une étude visant à proposer un nouveau mécanisme de fixation du prix.

Tensions sur la nature du matériel végétal utilisé

Une part non négligeable de planteurs villageois qui livrent leurs régimes aux usines exploite des palmeraies issues de matériel végétal non sélectionné, ce qui réduit fortement le rendement en huile (faible teneur en huile dans la noix de palme). Or le calcul du prix d'achat du kilo de régime ne tient pas compte de la teneur en huile des graines. Les usiniers remettent en cause l'utilisation de matériel tout-venant qui, payé au même prix, donne un rendement en huile plus faible. Ce coût se répercute aussi pour tous les planteurs car c'est le taux d'extraction moyen obtenu par les usiniers qui est pris en compte dans le calcul du prix d'achat des régimes aux producteurs.

Tensions relatives à l'accès au foncier et à la sécurisation foncière

Des litiges fonciers entre planteurs ou entre planteurs et sociétés sont régulièrement l'objet de renégociations, et parfois la cause du gel des terres. Les conflits autour du foncier peuvent s'exprimer à travers des incursions des planteurs dans les domaines des sociétés privées. D'autres facteurs aggravants tels que le manque de crédibilité dans les formes de contractualisation sur la gestion des ressources foncières entre acteurs attisent de plus en plus les conflits.

Ainsi, ces tensions et conflits apparaissent-ils comme des contraintes qui réduisent l'efficacité de la filière. La mise en œuvre d'arrangements institutionnels et de négociations ainsi que les ressources qui y sont investies méritent une analyse approfondie pour espérer accompagner la dynamique de la gestion des contraintes et des incertitudes liées à la libéralisation de la filière.

Perspectives et incertitudes liées à l'avenir du mouvement coopératif

La privatisation de la société d'État Palminindustrie impliquait que certaines tâches soient transférées aux producteurs au bout de 2 ans. L'environnement politique incite depuis lors les producteurs à se regrouper, afin qu'ils puissent :

gérer des opérations de collecte, d'encadrement, d'entretien des pistes et d'approvisionnement en intrants (fonctions anciennement prises en charge par Palminindustrie) ; entrer dans un processus d'autonomisation¹⁸.

La forme d'organisation promue est celle des coopératives, dont le statut a été légiféré fin 1997. Si la taille légale minimale d'une coopérative est de sept personnes, les mesures¹⁹ politiques et financières, voire législatives, incitent les planteurs à créer des coopératives de très grande taille (milliers de planteurs), parfois sur la logique d'une coopérative par EAI (Ensemble agro-industriel). Ces mesures sont justifiées par un souci d'efficacité (par la taille) et de professionnalisme : création d'un siège social, capacité de recrutement et d'autofinancement d'administrateurs de coopératives qualifiés pour ce type de fonction, etc.

De surcroît, la création de l'interprofession et, avant cela, des coopératives est soumise à des délais de constitution très courts (2 ans), justifiés par un besoin d'opérationnalité rapide. Cette urgence se traduit par l'établissement de règles constitutives et d'organisation normatives, qui laissent peu de place à l'émergence de règles appropriées et négociées de façon interactive et progressive par les acteurs de la filière. À ce jour, le principe des coopératives n'est pas entièrement acquis, et seules quelques coopératives ont obtenu leur agrément²⁰. Au niveau des organes coopératifs en constitution, on constate de nombreux points de blocage ou de dysfonctionnement liés à la nature des normes imposées et leur difficile appropriation ou leur incompatibilité avec des règles d'organisation locales le plus souvent régies par une logique endogène de contrôle social. Pour les planteurs non directement liés aux bureaux des coopératives, les nouvelles normes sont d'une très faible lisibilité. D'une part, le mouvement n'a pas émergé de la base²¹ et, d'autre part, les coopératives constituent pour les responsables de nouvelles formes de pouvoir qui brouillent les règles du jeu local et ne facilitent pas la circulation de l'information.

Cette situation rend délicat le transfert de charges et de compétences vers les coopératives (collecte, approvisionnement, etc.). Elle génère des coûts supplémentaires pour la filière (multiplication des coûts de collecte pour une même marchandise, dégradation des pistes et marginalisation de certaines zones, rupture des approvisionnements en intrants et semences, etc.).

Nos travaux en cours se proposent de faire le bilan de ces deux premières années d'organisation et de construction des coopératives, afin de documenter la mise en œuvre de processus de construction des normes plus interactifs et consensuels. L'objectif de cette étude est la mise à disposition d'outils pour engager une réflexion au sein des (et entre) coopératives, et entre coopératives et institutions participant à la production de normes sur le mouvement coopératif (État, bailleurs de fond, autres formes d'organisation sociales).

L'analyse de la situation actuelle mérite en effet une analyse des contraintes endogènes à l'émergence de ce mouvement coopératif, de l'appropriation ou, au contraire, du refus ou du détournement des règles, et des facteurs de blocage.

Dans un second temps, ce programme de recherche s'inscrit également dans une démarche de recherche-développement. L'approche diagnostic sera doublée d'une démarche participative dont l'objectif est de permettre aux acteurs de disposer d'outils pour dépasser ces dysfonctionnements par l'établissement de compromis entre différents systèmes de règles. La recherche participative, telle qu'envisagée ici, se veut une approche théorique et pratique de terrain qui consiste en une démarche de recherche par le dialogue [4]. En tant que telle, elle est un processus interactif par lequel un partenariat s'institue entre les acteurs impliqués dans le projet et les partenaires de la filière palmier à huile (coopérateurs, etc.). Les deux parties ont un statut d'acteurs participant à la construction des thématiques significatives de l'étude et s'influençant mutuellement par la circulation de l'information au cours d'entretiens collectifs, de leur interprétation, pour déboucher sur une définition d'actions et de formes d'interactions plus consensuelles, susceptibles de réduire les tensions par une équité dans l'accès aux informations et une meilleure participation des partenaires impliqués dans la filière à la prise de décision. Notons que la différence entre la recherche participative et les méthodes classiques en sciences sociales est qu'elle place les acteurs ou les groupes d'acteurs non dans une position passive de fournisseurs d'informations mais plutôt dans un rôle de production d'informations orientées vers l'action pour le changement social.

D'une manière générale, ces réflexions pourraient permettre d'engager un débat qui dépasse la constitution de coopératives et les objectifs qui lui sont assignés. En ce qui concerne le rôle des coopératives, l'accent est mis sur la gestion des « grandes fonctions » : collecte, fourniture d'intrants, etc. Ceci présente l'intérêt de regrouper des acteurs autour de fonctions et d'objectifs concrets et visibles. Cela dit, les coopératives pourraient avoir à gérer d'autres rôles, *a priori* moins visibles immédiatement par elles :

un rôle d'intermédiaire et de traduction d'informations entre, d'une part, les institutions formelles (agents de l'État, bailleurs de fonds, institutions de crédits, institutions judiciaires, etc.) et, d'autre part, une diversité de planteurs, chacun constituant des entités différentes, ayant des modalités de « langage » et des connaissances distinctes ;

un rôle de définition et de légitimité des divers statuts relatifs à la profession, par exemple ceux des planteurs ou des pépiniéristes (les coopératives peuvent participer à leur accréditation informelle, fondée sur une transmission de l'information aux adhérents sur la qualité et le statut de tel ou tel fournisseur de semences, voire co-participer à une accréditation formelle avec des institutions publiques). Pour cela, la coopérative a besoin de bénéficier d'une légitimité fondée sur des compétences reconnues par ses membres et par les tiers ;

un rôle actif dans la mise en place des processus de transmission des savoirs et l'acquisition de compétences nouvelles (conseil technique, conseil de gestion, etc.). Ceci dans la mesure où la transmission et la nature des connaissances participent à la définition des statuts professionnels et à leur reconnaissance (reconnaissance interne, mais aussi par les tiers) ; un rôle dans l'énoncé de règles devant régir la profession, et le contrôle de ces règles.

CONCLUSION

La privatisation de la filière, en libéralisant l'accès aux semences et en décentralisant les pôles de décision en matière de plantation et de transformation, favorise une dynamique de changements et d'innovations techniques et organisationnels, visibles tant dans les modes de production que de la structuration des acteurs et de la filière.

En matière de production, la privatisation laisse présager une diversification des modèles de production et de transformation des régimes qui, si elle apparaît moins efficiente qu'un modèle unique agro-industriel, peut s'inscrire dans un développement différencié de la filière et correspondre à une différenciation des marchés.

En termes d'organisation de la filière, la privatisation et le désengagement relatif de l'État dès 1997 pouvaient laisser craindre un « vide institutionnel », notamment en matière de crédit, de collecte des régimes et de conseil aux agriculteurs. Les coopératives devenaient le maillon de la filière censé combler ce vide. L'évolution de la filière dépendra donc effectivement en grande partie de la capacité des coopératives à assumer au plan organisationnel et financier le transfert de charges. Cependant, on peut s'inquiéter du fait que les orientations politiques prises pour combler le vide institutionnel soient trop exclusivement centrées sur un modèle « type » et unique d'organisation des producteurs.

Notes

¹ Les données de cet article sont extraites des premiers résultats du programme de recherche intitulé « L'organisation et le développement de la filière palmier à huile en Côte d'Ivoire » en cours, associant le CIRAD-CP (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, département cultures pérennes) et le LESOR (Laboratoire d'économie et de sociologie rurales) de l'Université de Bouaké.

² Prévisions de *Oil World* pour l'horizon 2010.

³ Sur la période 2003-2007.

⁴ Tout récemment, le gouvernement actuel de transition a réaffirmé sa volonté de promouvoir les cultures de diversification au cacao. Un plan de « sortie de crise du cacao » rédigé par des experts internationaux, à la demande de la présidence, vise la réduction de l'offre ivoirienne par la destruction d'une partie des surfaces plantées en cacao et leur reconversion en cultures de substitution (selon l'agence Reuters, 14 avril).⁵ En fait par Sodepalm dans un premier temps puis, à partir de 1978, par Palmindustrie qui devient société d'État (auparavant société d'économie mixte).⁶ Loi du 23 décembre 1997 relative aux coopératives. Décret d'application le 3 juin 1998.

⁷ Créée en 1991, aujourd'hui associée au CPPH (Comité de coordination des planteurs de palmier à huile) et membre de l'ANOPACI (Association nationale des organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire).

⁸ En partie liées à un problème d'organisation de la collecte.⁹ Semences vendues à bas prix et non issues de la sélection variétale d'hybrides certifiés et obtenus en station de recherche (CNRA). Il s'agit le plus souvent de la vente de descendances d'hybrides, dont la productivité est extrêmement réduite par rapport à celle des hybrides sélectionnés.

¹⁰ Fonds d'extension et de renouvellement de la culture palmier à huile sélectionné.

¹¹ Il s'agit des sociétés privées agro-industrielles de production et de transformation des régimes qui ont racheté (« repris ») les actifs de l'ancienne société d'État, dénommées aussi « sociétés privées ou d'exploitation », « industriels » ou « usiniers ».

¹² CNRA, La Mé.

¹³ On note par exemple une différenciation extrême entre les planteurs rentiers, qui disposent de 200 à 300 hectares de palmiers gérés par de la main-d'œuvre salariée à distance, et les planteurs présents sur leur exploitation dont les ressources sont très diversifiées (palmier, cacao, café...) et de petite taille (moins de 15 hectares).¹⁴ Des enquêtes complémentaires devront permettre de préciser ces paramètres et les hiérarchiser selon leur importance.

¹⁵ Cela a été le cas lors des Plans palmiers.

¹⁶ Situé dans la région des 18 montagnes, dans l'Ouest du pays.¹⁷ On peut se demander par exemple dans quelle mesure le secteur artisanal constitue un frein ou un atout dans l'articulation entre capacité de production et de transformation ? Notamment, ce secteur peut-il jouer un rôle tampon, du fait de sa souplesse et de sa capacité d'adaptation rapide (faibles investissements en capital), dans l'articulation entre capacité de production et capacité de transformation ?¹⁸ Ce processus se traduit par exemple par le recours à des investissements privés pour la création et l'entretien de palmeraies villageoises.¹⁹ Pour obtenir une autorisation légale, une coopérative en création doit engager une procédure d'agrément. Les pièces à joindre sont, entre autres, les statuts et le règlement intérieur, le procès verbal de l'assemblée constitutive et une étude de faisabilité indiquant les potentialités techniques et la rentabilité interne de la future coopérative. Les dossiers sont d'abord présentés à la direction départementale de l'agriculture et des ressources animales pour une première analyse. Ils sont ensuite analysés par la direction régionale du Minagra, puis par le comité d'agrément. L'évaluation du dossier d'agrément sur présentation d'une étude de faisabilité semble reposer sur des critères qui incitent à ces regroupements importants et qui amènent souvent les coopératives à déléguer la construction du dossier à des cabinets conseils d'Abidjan. Au niveau financier, l'aide à la création de coopératives apportée par l'Union européenne va dans le même sens : l'activité 2 du projet de l'UE prévoit de participer au financement des locaux et équipements au minimum « au niveau des coopératives viables (une par EAI ou coopérative représentant 40 000 tonnes de régimes villageois) ». Enfin, l'OTG (Organe transitoire de gestion, actuellement dissous) et l'APPCI se sont concertés pour réduire le nombre d'OPA par région, selon la logique des EAI (rapport APROMA), et sensibilisent les planteurs dans ce sens.

²⁰ L'agrément devait être obtenu fin 1999.

²¹ Ces planteurs ne sont donc pas consultés pour créer de nouvelles normes.

REFERENCES

1. HIRSCH R (1996). *Les filières hévéa et palmier à huile dans la zone franc. Enquête sur la relance des économies de la Zone Franc après la dévaluation*. Ministère de la coopération, CFD.

2. *Marchés tropicaux et méditerranéens*, novembre 1999. Hors-série spécial SARA.

3. ROUZIERE A (1995). *Étude mini et micro-huilerie de palme en Afrique de l'Ouest et du centre (Cameroun, Nigeria, Ghana, mars 1995)*. Rapport de mission. CIRAD-CP-793, Caisse française de développement. 2 vol.

4. RANDALL R, SOUTHGATE J (1981). Doing dialogical research. In : REASON P et ROWAN J, eds. *Human Inquiry : a sourcebook of new paradigm research*. New York : John Wiley and Sons : 349-62.